

d'un secrétariat autonome, dans le but d'améliorer la qualité de notre travail et d'assurer notre indépendance face à l'exécutif. Le canton nous confie en effet la haute surveillance de ses institutions.

Ces fauteuils et bancs qui étaient ceux du Petit et du Grand Conseil sous l'Ancien Régime sont là pour nous rappeler que le temps passe vite et que nos activités sont éphémères. Saisissons au mieux l'occasion passagère qui nous est donnée d'œuvrer pour le bien commun.

Unsere Wähler erwarten ebenfalls von uns verantwortungsbewusste Arbeit und einen kritischen und offenen Geist für die Überwachung unseres Staatsapparates. Dans un monde qui se rétrécit de jour en jour et qui connaît de très nombreux conflits dramatiques comme ceux du Darfour ou de l'Irak, notre canton et notre pays jouissent de valeurs inestimables – la paix et la liberté. Cela ne nous évite pas d'être néanmoins confrontés à d'importants défis.

Notre population augmente très rapidement et devrait atteindre les 300 000 âmes dans une quinzaine d'années. Cette croissance démographique, due à une natalité réjouissante, mais aussi à l'immigration, nous impose de réussir l'intégration des nouveaux venus. Il va de soi que cette intégration exige une volonté et des efforts réciproques et doit aboutir à l'acceptation de notre conception de la société. L'intégration peut sans doute se heurter à des conceptions de la société et du rôle de la femme éloignées des nôtres. Mais la volonté d'intégration doit prévaloir. D'autre part, il va de soi que l'acceptation de nos conceptions ne veut pas dire assimilation et que les apports culturels divers sont à respecter.

La croissance démographique va évidemment réduire les espaces naturels et représente ainsi une certaine menace pour notre environnement et nos beaux paysages. Il nous appartiendra donc de limiter, dans la mesure du possible, les effets néfastes et de favoriser les comportements et les solutions propres à assurer notre contribution dans la lutte contre le changement climatique.

Enfin nous aurons à nous soucier de l'évolution de notre économie qui, par rapport à la moyenne suisse, marque le pas – en termes de revenu par habitant et de produit intérieur brut.

Il s'agit notamment de favoriser la création d'emplois qualifiés pour nos jeunes qui sortent de nos hautes écoles ou des différentes filières de formation et qui, trop souvent, doivent quitter le canton pour trouver du travail mieux rémunéré. Il y a là une hémorragie de matière grise qu'il faut enrayer.

Es gilt, unsere Wirtschaft durch Innovation, Forschung und Unternehmergeist den Gegebenheiten einer modernen Gesellschaft und einer hohen Wertschöpfung anzupassen und gleichzeitig den Erfordernissen des Umweltschutzes gerecht zu werden.

La faiblesse relative de notre économie a pour effet de faire peser la charge de l'Etat sur les budgets des ménages plus lourdement que dans la majorité des autres cantons. Cette lourdeur fiscale élevée est ressentie particulièrement par ce qu'on appelle la classe moyenne. Son attente d'un certain allègement du poids des impôts est légitime. Grâce à la vente de l'or de la Banque nationale, un allègement devrait pouvoir se réa-

liser sans porter atteinte aux acquis sociaux auxquels notre Constitution, acceptée par le peuple, nous enjoint d'ailleurs d'ajouter l'assurance-maternité. Mais tel un athlète de haut niveau, l'Etat doit s'efforcer d'éviter toute graisse superflue, afin de rester svelte et efficace.

Et en tant que patron d'une entreprise, je souhaite voir se développer encore dans tous les domaines les principes de nouvelle gestion et les collaborations entre l'Etat et les privés et, surtout aussi, entre nos hautes écoles et l'économie.

Nur durch die Bündelung aller Kräfte des Kantons und durch weitgreifende Zusammenarbeit von Staat, Bildungsstätten und Wirtschaft werden wir im Konkurrenzkampf mit den anderen Kantonen bestehen können.

Le Grand Conseil est un creuset où se mêlent les opinions de représentants des différentes régions, différentes cultures, différentes origines sociales et différentes situations. De ce choc des idées doit naître la lumière qui éclairera nos activités législatives.

Pour l'écrivain Aragon c'est de la femme que vient la lumière. Je constate ici que leur nombre a été maintenu au Gouvernement, mais malheureusement ce n'est pas le cas au Grand Conseil au sein duquel la présence féminine s'est fortement réduite. Ce sera aux partis de chercher rapidement remède à cet état de fait.

Quant à la qualité de nos débats et de nos décisions, elle sera d'autant meilleure que chacun de nous essayera d'apporter un maximum de recherche et de réflexion. C'est ce travail de milicien responsable, effectué par tous les élus, qui fait la force de la démocratie et qui permettra à notre canton de continuer à jouer un rôle important et reconnu dans notre Confédération.

Je me permets de terminer par un petit rappel historique. En 1856, après huit ans de régime radical, le nouveau gouvernement libéral-conservateur d'Hubert Charles s'est empressé de nommer Julien Schaller, le chef de file des radicaux désavoués par le peuple, conseiller aux Etats. On a ainsi enterré la hache de guerre car il s'agissait de faire passer le chemin de fer, dont Julien Schaller était un ardent défenseur, par Fribourg. Et grâce aussi à Louis Weck-Reynold, que vous voyez sur ma droite et qui, lui, siégeait au Conseil national, cela a réussi. C'est là un bel exemple de réalisme politique qui fut et qui est toujours hautement profitable au canton. Sachons nous en inspirer à l'occasion.

Dienst am Volk und Pragmatismus sollen unser Losungswort und unsere Triebfeder sein.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et c'est avec beaucoup de plaisir que j'ouvre cette 1^{re} séance de la session de mars de l'année 2007 qui est également la 1^{re} séance plénière de la période législative 2007–2011.

Communications

Le Président. J'aimerais vous communiquer quelques informations pratiques qui seront une répétition pour celles et ceux qui étaient présents à la séance d'information qui a eu lieu début mars.

1. Concernant la technique dans la salle du Grand Conseil: vous avez désormais des prises électriques à votre disposition au bas de chaque pupitre. Vous pouvez y brancher votre ordinateur portable. Je vous rappelle qu'à la suite de la décision du Bureau, la salle ne dispose pas, pour l'instant, de connexion Internet par système sans fil.

2. Au cours de cette session, le Secrétariat du Grand Conseil fera les essais concernant l'utilisation des écrans et la projection des amendements. Tous les éléments nouveaux concernant la technique vont être mis progressivement en route. L'utilisation des écrans pour la rétroprojection de documents par les député-e-s fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine séance du Bureau. Je vous tiendrai au courant des décisions qui seront prises et vous informe que pour l'instant, elle reste réservée au dépôt d'amendements.

3. En ce qui concerne les langues autorisées durant nos débats en plenum, je vous rappelle que seuls le français et l'allemand sont les langues d'usage. Merci de n'utiliser ni le patois ni le schwyzertütsch, les interprètes n'étant pas formés pour les traduire!

4. Je vous informe également que la traduction simultanée fonctionne dès aujourd'hui. A cet effet, un casque se trouve dans chaque tiroir. Si vous souhaitez bénéficier de la traduction simultanée, vous pouvez aller chercher un boîtier auprès des huissiers. Chaque boîtier est numéroté et correspond au chiffre qui figure sur le tiroir de votre pupitre. Vous en êtes personnellement responsable. Vous pouvez laisser le boîtier dans votre tiroir durant toute la session, les batteries sont prévues pour une durée de 60 à 70 heures. Le dernier jour de la session, le boîtier est à rapporter aux huissiers. Deux mots encore sur le boîtier de la traduction simultanée. Il s'enclenche dès qu'on insère le casque. N'oubliez donc pas d'éteindre votre appareil en fin de séance en enlevant le casque, afin de ne pas le retrouver sans batterie le lendemain matin! Le boîtier a un bouton pour régler le son et un autre pour changer de canal. Le canal 0 correspond à la version originale, c'est-à-dire que vous entendez la voix de la personne qui parle dans la salle. Le canal N° 1 est la traduction en français et le canal N° 2 est la traduction en allemand. Les autres canaux sont vides. Les appareils ne fonctionnent que dans l'enceinte de la salle du Grand Conseil. Merci d'avance de bien vouloir respecter ces quelques consignes.

5. L'introduction de la traduction simultanée modifie un peu les procédures de travail des années précédentes. En effet, les interprètes font un meilleur travail si vous leur faites parvenir vos interventions (pour ceux qui les ont préparées à l'avance). Pour cela, le Secrétariat a préparé un casier vers le bureau des huissiers dans lequel vous pouvez déposer les versions papier de vos interventions. Nous nous chargeons de les transmettre régulièrement aux interprètes dont la cabine est située au deuxième étage de ce bâtiment. Pour les amendements, nous vous demandons également de nous les faire parvenir au plus vite. Bien sûr, ceci n'est pas valable pour les amendements de dernière minute!

Je vous rappelle que les amendements doivent être déposés auprès de la secrétaire générale.

6. Lors des discussions en plenum, je vous rappelle que les député-e-s qui souhaitent intervenir doivent lever la main pour se faire voir du président. Je prends note de leur demande. Ensuite, à l'appel de leur nom, ils se lèvent et accrochent le micro-cravatte à environ une vingtaine de centimètres de leur bouche, l'embout rond tourné vers le haut. Ils finissent leur intervention par «J'ai terminé».

7. Je vous rappelle qu'il est interdit de fumer dans l'ensemble des bâtiments du Grand Conseil, du Secrétariat du Grand Conseil et également dans les salles de conférence. Un cendrier se trouve sur le perron de l'Hôtel cantonal.

8. Pour plus d'information pratique, je renvoie les député-e-s qui n'ont pas pu être présents à la séance d'information aux indications figurant dans le guide parlementaire qui leur a été remis cet après-midi. Je vous invite à le parcourir. Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à la secrétaire générale ou à la/au secrétaire parlementaire assis-e à ses côtés. En revanche, je vous demande de manière générale de ne pas déranger le-la secrétaire verbalix placé-e à l'extrême de la tribune, dont le travail demande un suivi constant des débats.

9. Je vous informe encore que la fin de la session est le dernier délai pour qu'un cosignataire puisse reprendre une motion dont l'auteur n'est plus député. Il suffit pour cela d'adresser au Secrétariat du Grand Conseil un simple courrier signé en mentionnant le numéro de la motion reprise. La liste des motions et postulats dont les auteurs ne sont plus députés, avec les signatures des cosignataires, a été remise à chaque président-e de groupe en novembre 2006.

Commissions

10. Lors de sa séance du 26 janvier 2007, le Bureau du Grand Conseil a procédé à la nomination de plusieurs commissions.

– D'abord, il a nommé **les 11 membres de la Commission spécialisée des routes et cours d'eau**. Elle est présidée par le député Elian Collaud (PDC, BR) et comprend les membres suivants: Heinz Etter (PLR, LA), vice-président, Josef Binz (UDC, SE), Christian Bussard (PDC, GR), Christian Ducotterd (PDC, SC), Josef Fasel (PDC, SE), Joe Genoud (UDC, VE), René Kolly (PLR, SC), Christa Mutter (ACG, FV), Martine Remy (PS, GR) et Nicolas Rime (PS, GR). Le Bureau l'a chargée de l'examen du **projet de décret N° 306 relatif à un crédit d'engagement additionnel pour le subventionnement des travaux et ouvrages de protection des eaux**.

Ensuite, il a procédé à la nomination de deux commissions ordinaires.